



PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

2-1-68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi deux janvier, mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Aldide Boivin, Maire et messieurs les conseillers; Emilien Maurice et Robert Labelle;

Advenant l'heure de neuf heures de l'après-midi et le défaut de quorum étant constaté, il est proposé par le conseiller Emilien Maurice et résolu que l'assemblée soit ajournée au lundi 8 janvier 1968 prochain et que avis soit donné aux conseillers absents;

Province de QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

8-1-68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi huit janvier mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, Maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, Laurent Laporte, Emilien Maurice, Charles Edouard Vallée, Camille Valiquette et Alfred Vézina, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du quatre décembre mil-neuf-cent-soixante et sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'un vote de sympathies soit adressé à la famille Roland Girouard de Lac des Iles si cruellement éprouvée à la suite de la tragédie du 29 décembre dernier.

Adoptée

BUDGET 1968

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Village de Labelle pour l'année 1968 s'établissent comme suit;

REVENUS:

Taxe de vente municipale du Ministère du Revenu	\$18,328.62
OCTROIS: Station de suppression	800.00
" Entretien de rues hiver 1967-68	825.00
" Travaux d'hiver (1967-68)	10,500.00
" Améliorations de rues	25,000.00
Taxe de commerce et billets de circulation	2,500.00
" Amusement	150.00
" de vidanges ou enlèvement de déchets	2,000.00
" de construction de trottoirs (Règlement 135)	2,400.00
" de égouts (Règlement 116)	510.00
" " " (Règlement 118-123)	591.00
" " " (Règlement 158) route 11	1,238.25
" " " (Règlement 162) 23-ième Avenue	550.00
" " " (Règlement 163) 5-ième Avenue	450.00
Loyer de garage, de l'hotel de Ville et du camion incendie	1,000.00
Total	\$ 66,842.27

Il est résolu que le règlement no. 164-B autorisant une subvention de \$8,000.00 pour aider à l'établissement d'une institution d'Accueil pour personnes âgées et nécessiteuses de la municipalité, soit et est adopté.

Adoptée

8-1-68

DEPENSES PREVUES:

Entretien de rues et trottoirs , hiver et été	\$4,500.00
Entretien des terrains et bâtisses et chauffage	2,200.00
Taxe au Conseil de Comté pour l'année 1968	583.00
Remboursement sur dette au Ministère de La Famille	500.00
" " " Assistance Publique (Hopitaux)	1,000.00
Electricité et éclairage, rues , Hotel de Ville, station	5,000.00
Comité des Loisirs, subvention annuelle	1,000.00
Vidanges, dépotoir et rammonage	2,000.00
Salaire du secrétaire	2,400.00
Indemnité aux membres du conseil	1,200.00
Primes assurances, resp. civile et patronale, incendie, c amion incendie, Deep, Monument etc,	1,700.00
V érifcation des livres pour l'année 1967.	250.00
Evaluation et élections	150.00
Protection incendie, pompiers volontaires et police;	1,000.00
Paielement sur achat de terrain de loisirs	100.00
DIVERS: timbres-postes et assurance chômage, rentes, téléphone, licences, avis de mutations, dons, souscription, papeterie de bureau ,	1,200.00

SERVICE DE LA DETTE:

Règlement no. 135 (trottoirs) remboursement et intérêts;	\$3048.00
" " 116 (Egoûts Nord) " " "	485.00
" " 118-123 (Egoûts Sud) " " "	436.25
" " 147 (Camion Incendie)	5,540.00
" " 155-156 (Hotel de Ville et Station de Surpression	6,280.00
Subvention de la corporation pour le Centre d'Accueil	4,000.00
Travaux d'hiver à exécuter pour 1967-68	1,166.00
Travaux de rues suivant detroi de Voirie (à exécuter)	5,335.00
Remboursement emprunt temporaire pour rues et travaux hiver (1967-68)	31,000.00
Intérêts sur emprunt temporaire	1,200.00
Imprévu;	1,209.62
Total	\$ 84,782.87

SERVICE DE L'AQUEDUC:

Revenus prévues, service d'eau \$ 12,000.00

DEPENSES PREVUES:

Remboursement emprunt	\$4,450.00
Intérêts sur emprunts	4,007.50
Travaux d'entretien et matériaux	2,200.00
Frais de perception de la taxe (Commission) et dépenses d'administration	1,342.50
	\$ 12,000.00

Le ta ux de la taxe d'aqueduc demeurera inchangé pour l'année 1968.

ATTENDU que d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir , au cour de l'année 1968 à des dépenses se totalisant à \$96,782.87.(incluant le service de l'aqueduc) .

ATTENDU que pour combler les dites dépenses, c'est à dire la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses prévues il est requis une somme de \$17,940.00 qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fonds imposables de la municipalité ;

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU: qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.30 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité , suivant le rôle d'évaluation actuellement en force ; et ce pour fins administratives générales sur une évaluation imposable de \$1,380,000.00 pour rapporter la somme de \$17,940.00.





8-1-68

Sont aussi imposés et seront prélevés sur les biens-fonds imposables mentionnés au règlement no. 158 (Egoût route no. 11) une taxe foncière spéciale au taux de \$3.20 par \$100.00 d'évaluation pour rapporter \$1,132.60 et ainsi terminer cette répartition en paiement complet et final de ces travaux.

Est aussi imposé et sera prélevée sur les biens-fonds imposables mentionnés au règlement no. 116, au règlement 118 et au règlement no. 123 une taxe foncière spéciale au taux de \$0.35c par \$100.00 d'évaluation pour construction de canaux d'égoûts Nord du Village et partie Sud du Village, pour rapporter \$1908.65

Est aussi imposé et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables mentionnés au règlement no. 163 une taxe foncière spéciale au taux de \$3.00 par \$100.00 d'évaluation pour les années 1967 et 1968 pour rapporter \$507.00 et ainsi terminer cette répartition en règlement complet et final de cette répartition.

Est aussi imposé et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables mentionnés au règlement 162 -B une taxe foncière spéciale au taux de \$50.00 par lot de 50' X 100' situés sur le parcours de ce canal d'égoût longeant la rue 22-ième Avenue et le raccordement entre la 22-ième et la 23-ième Avenue, pour rapporter la somme de \$1,000.00.

Est aussi imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables mentionnés au règlement no. 135 une taxe foncière spéciale au taux de .18c le pied de front de trottoir construit; à l'exclusion des propriétaires qui ont entièrement acquittés le montant total dû pour cette construction.

Est aussi imposée et sera prélevé pour chaque logement une taxe spéciale de \$6.00 par an pour l'enlèvement des déchets et un montant double pour les commerces, soit Hotel, Garage, Restaurant, magasin, salle à manger etc.

La taxe au service d'aqueduc demeure inchangée à u tarif déjà établi et approuvé par la Régie des Services Publics.

Le tout tel que prévu au budget ci-devant et conformément au rôle d'évaluation en vigueur et à la longueur des propriétés en front s'il s'agit de construction de trottoirs.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

	32.80
Maurice Bélisle, Mdises pour Hotel de Ville	\$ 27.85
Labelle Valet de Service, pressage de habit de police	3.75
Émeric Bergeron, bois	2.30
La Cie de Téléphone Bell du Canada, téléphone décembre 1967	66.98
Emilien Maurice, huilé gagage de police	35.74
" " Hotel de Ville	82.50
Ferronnerie Chalifoux, lumières arbre de Noel	18.36
Garage J. R. Nantej, gaz pour Jeep	8.85
Handy Tax Record, livre de paye des employés	10.26
Mme. Germaine Picard, livret de paye	.54
Comité des Loisirs, contribution arbre de Noel	25.00
Hotel Labelle, service de buffet, association des mesureurs	18.00
Maitre de Postes de Labelle, timbes assurance chômage	105.60
René Alarie, loyer de scie mécanique	36.00
Aurèle Dauphin, travaux municipaux et téléphone décembre 1967	15.29
Robert St-Cyr, déneigement Hotel de Ville	7.50
Michel Charette, travaux municipaux	5.90
René C adieux, " "	5.15



8-1-68

Secrétariat de La Province, Honoraires Incorporation  
du Centre d'Accueil

\$25.00 ^

Roland Lauzon, entretien de patinoire	48.65
Marcel Charette, " " "	19.55
Ministre du Revenu, rentes pour décembre 1967	135.78
Côme Godard, prime Assurance incendie polices 1-013 933 et 1-015-611	242.64
Hotel Labelle, P. Valiquette Prop. couchers indigents	9.18
Gilbert Paquette, registrateur avis de mutation décembre	1.60

TRAVAUX HIVER  
1967-68  
décembre 1967

Aurèle Dauphin	\$290.28 ^	Emile Lafleur	\$ 66.96 ^
René Cadieux	188.44 ^	Gérard David	50.83 ^
Ernest Rock	188.44 ^	Damien Brisson	152.57 ^
René Alarie	161.20 ^	Michel Charette	181.01 ^
Télesphore Nantel	188.44 ^	Marcel Charette	183.55 ^
Georges Paradis	259.62 ^	Emilien Maurice	99.43 ^
Lucien St-Pierre	66.96 ^	Alcide Boivin	123.52 ^
Marcel Mayer	50.83 ^	Donat Lapointe	6.00 ^
Ives Fournelle	73.23 ^	André Paiement	13.54 ^
Réjean Gauthier	55.77 ^	Germain Paiement	13.54 ^
Roland Lauzon	265.74 ^	John Bednachuck	95.45 ^
Pierre Alarie	55.77 ^	Ovila Laporte	66.15 ^
Léon David	50.83 ^		

Adoptés.

Il est résolu que la séance soit levée.

*Côme Godard*  
Secrétaire Trésorier

Adoptée  
*Alcide Boivin*

5-2-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le lundi cinq février 1968 à laquelle session sont présents: Monsieur Alcide Boivin, Maire et Messieurs les conseillers: Robert Labelle, Emilien Maurice, Laurent Laporte, Alfred Vézina, Charles Edouard Vallée et Camille Valiquette, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du huit janvier mil neuf cent soixante huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement des déchets pour un terme de deux ans à compter du 1er avril 1968 prochain: à deux fois par semaine pour juillet et août, ou une fois par semaine durant toute l'année. Et que des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement de la neige et sablage dans les rues de la municipalité pour les années 1968-69 et 1969-70.

Ces soumissions dans des enveloppes cachetées devront être adressées au bureau de la Corporation le ou avant le 2 avril 1968 prochain, et seront ouvertes à une assemblée régulière du conseil qui sera tenu le 4 avril 1968 à huit heures du soir.

MARS



5-2-68

Le conseil municipal ne s'engage pas à accepté la plus basse, ni aucune des soumissions.

Adoptée

Il est résolu que les montants des taxes ci-après mentionnés soient rayés du rôle de perception:

Paul-Emile Alarie, montant chargé par erreur pour vidanges		18.34
Maurice Béiisle	Lot 2, rang R	12.61
Rock Brassard	P.14	7.20
Roland Goudreault	Lot 3, rang R	12.28
Jacques Lamarche	Taxe commerce	10.00
Henri Gauthier	P 271	2.91
Guy Panneton	Lot 6, rang R	5.34

Ces taxes sont annulées parce que les lots 2, 3 et 6 du rang R furent révoqués par le Gouvernement avant d'être vendus aux propriétaires actuels, dans le cas de M. Jacques Lamarche, le montant annulé représente une taxe de commerce qu'il n'avait pas payée puisqu'il avait abandonné son commerce et pour M. Rock Brassard c'était pour une partie de lot sur laquelle il avait une promesse de vente mais dont aucun contrat ne fut signé.

Adoptée

Il est résolu qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir nous accorder une subvention suffisante cette année pour le pavage des rues du Village de Labelle, qui ne sont pas encore pavées.

Adoptée

Il est résolu que le salaire des employés de la municipalité soient fixés à \$1.50 de l'heure à compter du 1er janvier 1968, et que le contremaître, Monsieur Aurèle Dauphin soit rénuméré au taux de \$ 2.00 de l'heure.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivant soient adoptés et payés.

Roland Lauzon,	entretien de la patinoire	\$ 250.00
Marcel Charette,	" "	100.00
Emilien Maurice,	Huile à chauffage (Garage)	33.49
Emeric Bergeron,	" " (Hôtel de Ville)	82.51
Garage Machabée Enrg.	Transport de sel pour rues	40.00
Handy Recort Reg.	Papeterie de bureau	3.24
Côme Godard,	Prime d'Assurance Garage	45.00
Beaudry Fournier,	Plan de Village	16.00
Commission des accidents du travail du Québec.	Côtisation pour l'année 1967	151.56
Philippe Valiquette (Hôtel Labelle)	Couchers d'indigents.	4.29
Maître de Poste, Labelle	Timbres poste	35.00
Antonio Rudis	Travaux de rues	9.00
Aurèle Dauphin	Travaux municipaux et téléphones,	106.00
André Labelle	Feu (St-Cyr)	7.00
André Lecavalier	" "	7.00
André Paiement	" "	7.00
Gilles Machabée	" "	7.00
Yvon Cormier	" "	7.00
Eggar Leblanc	Entretien de Rues	1125.00
Formules Municipales Ltée	Comptes de taxe	37.34





5-2-68

Jean-Guy Forest	Transport de marchandise	8.71
Robert St-Cyr	Entretien Hôtel de Ville	33.75
Garage Machabée	Gac	5.25
Ligue Antituberculose du comté de Labelle		5.00
Marcel Labelle	Feu (St-Cyr)	7.00
René Cadieux	Travaux municipaux	23.60
Ernest Rock	" "	3.00
Damien Brisson	Peltage, Trottoirs Collège	24.85
Bureau d'enregistrement	Avis mutation janvier	1.50
Gustave Paradis	Travaux de forges	13.00
René Cadieux	Peltage, trottoirs	46.45
Garage J.R. Nantel	Gaz jeep	2.67
Aimé Laporte	Loyer pelle mécanique	15.00
Nettoyeur Bélanger		0.75
La Cie de Tel. Bell	Déplacement de poteau	55.00
Georges Godard	Ameublement de bureau	225.00
Yves Jubinville	Articles de plomberie	20.52
Garage Laporte	Dégelage aqueduc	10.00

Adoptée

Il est résolu que la séance

soit levée.

*Georges Godard*  
Sec. Trésorier

Adoptée  
*Alcide Boivin*

4-3-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi quatre mars 1968. A laquelle session sont présents Monsieur Alcide Boivin, Maire et Messieurs les conseillers Robert Labelle, Emilieu Maurice, Alfred Vézina, Laurent Laporte, Charles Edouard Vallée, Camille Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de Mr Le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq février min neuf cent soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que cette Corporation vote la somme de \$ 15.00 comme souscription à la Société Canadienne du Cancer.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets pour les années 1968-69 et 1969-70 soit accordé à Monsieur Roger Bisson pour le prix de \$ 2,400.00 par année, les lundi soir et jeudi soir du 1er mai au 1er novembre et le vendredi de jour entre le 1er novembre et le 1er mai, l'entrepreneur fournira et entretient le dépotoir à ses frais.

Adoptée.

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement de la neige et le sablage des rues pour les années 1968-69 et 1969-70 soit accordé à Monsieur Roger Bisson pour le prix de \$ 2,400.00 par année, payable comme suit, \$ 1,200.00 le 31 janvier, et \$ 1,200.00 le 31 mars de chaque année, les travaux comprendront le déblayage des rues et le sablage. La Municipalité fournira le sel pour les rues de l'Eglise et Notre Dame dans les côtes.



4-3-68

Il est résolu que Monsieur le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer une quittance à Monsieur Fernant Vézina pour le droit de passage sur le lot no 213 du Cadastre du Village de Labelle.

Adoptée.

Il est résolu que cette Corporation demande à la Corporation Episcopale du Diocèse de Mont-Laurier de bien vouloir permettre à la Fabrique de Labelle de vendre à la Corporation du Centre d'Accueil de Labelle Inc. le lot numéro 15 du Cadastre du Village de Labelle pour le prix de \$ 1,000.00 à condition que ce terrain soit utilisée uniquement pour la construction d'un foyer pour personnes âgées et indigents des Municipalités de Labelle, Joly, La Minerve, La Macaza et la Conception.

Il est entendu que les Municipalités intéressés ont souscrit \$ 20,000. à la réalisation de ce projet représentant la part exigée pour la construction d'un édifice d'une valeur de \$ 350,000.00 à \$ 400,000.00.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptées et payées,

Garage Laporte-	dégelage aqueduc	\$100.00
Aurèle Dauphin-	dégelage	46.00
Eugène Leduc-	"	9.00
Emilien Maurice-	huile, garage	76.83
Hydro Québec-	lampes décoratives	17.11
Aimé Laporte-	Huile, Hôtel de ville	165.00
Robert Bergogne-	Marchandises	5.23
Roland Lauzon-	Entretien de patinoire	200.00
Marcel Charette-	" "	80.00
Léonard Vézina-	Articles pour ménage	3.24
Ministre du Revenu-	Rentes, janvier, février	28.64
Ernest Rock-	Travaux Municipaux	6.00
Germain Paiement-	Loyer camion, pierre	31.50
André Paiement-	" " "	31.50
La Cie de Telephone Bell-	Téléphone février	7.09
Garage Emeric Bergeron-	Soudure	3.00
Garage J. R. Nantel-	Gax, jeep.	2.56
René Cadieux-	entretien de trottoirs	48.70
Imprimerie Léonard-	enveloppes	53.84
Aurèle Dauphin-	Travaux municipaux	110.49
Garage Robert St-Cyr-	réparation jeep	27.99
Côme Godard-	prime assurance garantie	15.00

Adoptée

levée.

Il est résolu que la séance soit

*Geo Godard*  
Sec. Trésorier

Adoptée.

*Alfred Poirier*  
Maire

1-4-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE.



A une session régulière du Conseil du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le lundi 1er avril mil neuf cent soixante et huit. A laquelle sessions sont présents: Monsieur Alcide Boivin, Maire, et Messieurs les conseillers Robert Labelle, Alfred Vézina, Emilien Maurice, Charles Edouard Vallée, et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes du quatre mars mil neuf cent soixante et huit soient adoptées et signées.

adoptée.

Il est résolu que les comptes suivant soient acceptés et payés.

Travaux d'hivers  
1967-68.  
Mars 1968.

Aurèle Dauphin	\$ 156.85
René Cadieux	102.90
Ernest Rock	91.75
Armand Rock	86.55
Lucien St-Pierre	33.48
Damien Brisson	33.48
Jean Coté	25.17
Germain Paiement	25.17
Gérard Papineau	25.17
Alcide Boivin	35.73
Eugène Leduc	86.80
	\$ 702.05

Imprimerie Léonard,	Papeterie de bureau \$ 61.70
Maître de poste de Labelle,	Frais d'enregistrement 23.65
Bell-Telephone,	Tél. mars 1965 25.34
Hôtel les Rapides,	Assistance Publique 4.24
Société Canadienne du Cancer,	Souscription 15.00
Aurèle Dauphin,	Travaux Municipaux et téléphone 70.49
Edgar Leblanc,	Balance entretien rues 1,125.00
Emilien Maurice,	Huile, Hôtel de Ville 82.50
Emeric Bergeron,	Soudure 1.50
Antonio Rudis,	Dégelage calvette 12.00
Hôtel Labelle,	Assistance Publique, 10.96
Maurice Bélisle,	Ciment 93.96
Garage J.R. Nantel,	Gaz Jeep 7.15
René Cadieux,	Travaux municipaux, 41.25
Ernest Rock,	" " 9.00
Germain Paiement,	Transport gravier, 10.00
Canadian Pacifique,	Entretien traverse 18.90
La Revue Municipale,	Abonnement 40.00
La Compagnie Morin,	Plaques licences, 19.45
Maître de Poste de Labelle,	Timbres ass.chômages. 13.20
Damien Brisson,	Entretien Trottoirs 31.75
Garage Machabée,	Entretien chemin dépotoir 25.00
Garage Robert St-Cyr,	Réparation Jeep. 25.97

adoptée.

Il est résolu que ce conseil à entretenu l'hiver dernier 1967-68, une longueur de 6 milles de rues et chemins municipaux et du village de Labelle.

Adoptée.





1-4-68

Il est résolu que monsieur Robert Nantel soit autorisé à mettre en marche le camion à incendie une fois la semaine et qu'un exercice des pompiers volontaires d'une durée de deux heures, environ, soit fait à chaque mois à laquelle pourront prendre part 5 pompiers volontaires à chaque exercice.

adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de bien vouloir accorder à la Chambre de Commerce de Labelle un octroi de \$ 1,500.00 pour aider cet organisme à maintenir le bureau d'information touristique à Labelle, durant la saison d'été 1968.

adoptée.

Il est résolu que demande soit faite à l'Hydro Québec de poser une lumière à vapeur de Mercure de 250 Watts sur un poteau entre le restaurant Roberts et L'Hôtel Les Rapides.

adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Dand*  
Sec. Trésorier

adoptée  
*Alcide Boivin*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

6 \_ 5-68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi six mai mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, Laurent Laporte, Emilien Maurice, Alfred Vézina, Charles Edouard Vallée et Camille Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier avril mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le trottoir situé en front de la propriété de monsieur Jacques Lamarche, sur le lot numéro 24 du cadastre soit réparé en posant une couche d'asphalte parce ce trottoir ayant été construit en novembre 1965 avait subi l'effet de la gelée et il se dégrade continuellement.

Adoptée

6-5-68



Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir placer aux limites du Village de Labelle les panneaux indicateur de vitesse à 30 milles à l'Heure sur la route no. 11 afin de prévenir les accidents à l'entrée et à la sortie du village.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la construction de nouvelles lignes de distribution d'aqueduc sur une partie de la 22-ième Avenue de même que sur la rue reliant la 22-ième et la 23-ième et la 17e Avenue ; également sur le boulevard du Curé Labelle à compter de l'intersection de la rue de l'Eglise jusqu'à l'intersection de la 14-ième Avenue et de là la sur la quatorzième Avenue jusqu'à la résidence de monsieur Yvon Mantel; et autorisant un emprunt par billets ou par obligations pour en payer le coût.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Patrick Ryan, ingénieur soit engagé pour la préparation des plans de reconstruction et de construction de ces lignes d'aqueduc en tuyau d'amiante ciment de 6 pouces de diamètre avec installation de bornes-fontaine aux endroits où ce sera nécessaire d'en poser pour la protection des bâtisses contre l'incendie.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Jacques Allard soit avisé de bien vouloir remettre à la corporation le rapport de vérification des livres et comptes de cette municipalité pour l'année 1967 avant le 1er juin 1968 prochain étant donné que ce travail devait être exécuté en février ou mars selon l'entente intervenue.

Adoptée

Il est résolu que le Jeep de la municipalité soit vendu à l'enchère, au plus haut enchérisseur, mercredi soir le 8 mai à 7½ heure sur le terrain de l'Hotel de Ville, et que la corporation achète de monsieur Pierre Paul Brun un camion d'une demi tonne usagé, pour le prix de \$150.00. pour remplacer le Jeep.

Adoptée

Il est résolu que le service de l'aqueduc soit discontinué aux personnes qui ont des arrérages de taxe d'aqueduc étant donné que la municipalité ne peut fournir ce service gratuitement et n'a pas le pouvoir de le faire pour rendre justice à tous les contribuables .

Adoptée

Il est résolu que la taxe d'aqueduc soit imposée à monsieur Edouard David à compter de novembre 1967 étant donné qu'il ne peut maintenant se prévaloir de l'exemption qui lui fut accordé de par un contrat intervenu entre la municipalité et monsieur Arthur Clément, son prédécesseur lors de la reconstruction de l'aqueduc en l'année 1950 parce qu'il a vendu à monsieur Alfred Vézina les parties de lots sur lesquelles l'aqueduc est construit.

Adoptée



6-5-68

Il est résolu qu'une somme de \$2,000.00 soit transportée de la Corporation du Village de Labelle à la Corporation du Centre d'Accueil de Labelle Inc. en acompte sur le montant voté par cette Corporation pour la réalisation du projet de construction d'un foyer d'hébergement pour personnes âgées, suivant le règlement adopté à cet effet.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Assistance Publique , couchers indigents	3.00
Ministère des Postes, loyer de casier postal	3.00
Canadien Pacifique, entretien d'hiver de traverse	18.87
Garage Gaston Dumoulin, gaz pour camion incendie et Jeep	22.82
Pierre Paul Brun, achat de camion	150.00
Ministère du Revenu de la Province, taxe de vente camion	13.00
La Cie de Téléphone Bell du Canada , tel. mars	27.50
Ministère du Revenu de La Province , taxe salle de dance	68.00
Ministère des postes , timbres postes service aqueduc	27.00
Aurèle Dauphin, travaux aqueduc et municipaux	244.26
René C adieux " " "	170.10
Bureau D'Enregistrement, avis de mutations avril 1968	2.30
Maurice Bélisle, matériaux aqueduc et autres	24.59
Aurèle Dauphin, téléphone	4.49
Les Produits ciment de l'Annonciation, tuyau égouts	109.80
Jean Réal "antel, gaz pour camion	2.35
René Alarie , travaux municipaux et aqueduc	99.54
Eugène Leduc, travaux municipaux	7.40
Daigle et Frères, matériaux Aqueduc	94.00
Garage Machabée, réparation camion incendie	22.50
Lucien Lévesque limitée , mémo de téléphone	37.27
Claude Laporte, entretien de rue , chemin lac Caribou	125.00
Pierre Thibaut Canada Limitée, pièce camion incendie	26.41
Laurin express , transport de tuyau	3.50
Garag H. Pépin, pièce camion incendie	10.80
Garage Laporte , gaz camion incendie	4.40
St-Jovite Machine Shop, réparation camion incendie	5.50
Aimé Laporte , camion réparations chemin Caribou	80.00
Contribution à La Société de La Croix Rouge Canadienne	25.00
Marcel Machabée, pompier volontaire feu Papineau , Grenier	10.00
Gilles Machabée " " " et autres	14.00
Robert Nantel " Papineau " David-Dumontier	18.00 et autres
André Paiement " " " "	14.00
André Labelle " " Labelle "	11.00
Gilles Laporte " Grenier	5.00
Yves Pilon " Grenier	3.00
Claude Mailloux, " "	5.00
Ministre du Revenu, Rentes pour mars 1968 et avril	46.94 chèque 3909

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Robert Nantel*  
Secrétaire Trésorier

*Alfred Boreau*  
Maire

Adoptée



PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

3 - 6 - 68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi trois juin mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, Maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, Laurent Laporte, Emilien Maurice, Camille Valiquette, Alfred Vézina et Charles-Edouard Vallée formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six mai mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte les comptes soumis pour l'amélioration et la préparation des rues de la municipalité en vue du pavage suivant octroi promis par le Ministère de La Voirie pour l'année 1968-69.

Adoptée

Il est résolu que le conseil renouvelle la demande déjà faite au Ministère de La Voirie pour le pavage des rues du Village qui ne sont pas encore pavées et où des trottoirs ont été construits.

Adoptée

Il est résolu qu'il soit payé à monsieur Robert Nantel, officier de police de Labelle, la somme de \$2.00 pour tout déplacement sérieux dans l'exercice de ses fonctions, en plus du montant qui lui est versé par la corporation pour la surveillance de la circulation sur les rues de la municipalité durant les fins de semaine pendant la saison d'été.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC:

Daigle & Frères Mfr. Ltée . matériaux aqueduc	\$736.01
Garage Laporte , dégelage aqueduc, poste incendie	10.00
Hotel Laca sse, couchers indigents	9.72
Hydro Québec, lampes de rues	301.60
Côme Godard , prime assurance responsabilité	353.19
Robert Nantel, pompier volontaire (Vendée)	7.00
Gilles Machabée , " " "	12.00
Gaétan Morel, feu Disson	5.00
André Labelle, " Vendée	5.00
Les Produits Ciment l'Annonciation , tuyau	14.65
Hydro-Québec, garage, station pompes, Hotel de Ville	123.01
Labelle Valet de Service	4.25
Hotel Labelle, couchers indigents	3.24
Gilbert Paquette, avis de mutation	1.90
Maurice Bélisle , matériaux de construction	23.03
Emilien Maurice, huile	1.94
Garage Dumoulin , gaz et huile	4.51



3- 6- 68

Garage J. R. Nantel , gaz Jeep et pneu camion	14.10
Robert Nantel , balance sur feu de Vendée	2.00
Gilles Laporte, " " " " Grénier et Bisson	4.00
André Labelle " " " " Vendée	2.00
Roger Bisson, posage Alsphate trottoir Lamarche	124.00
Société Coopérative Agricole, graine de semence	11.10
La Cie de Téléphone Bell du Canada, mai 1968	29.06
Alexandre Lyras , peinture	13.35
Canadien Pacifique, factures traverse ch. de fer	9.45
Ministre du Revenu, Rentes pour mars et mai 1968	58.34
Aurèle Dauphin, travaux municipaux	39.78
René C adieux , " "	29.03
Aurèle Dauphin, téléphone Maixx 1968	4.49

TRAVAUX DE RUES SUIVANT OCTROI MINISTERE DE LA VOIRIE

Emilien Maurice , travaux	\$143.05
Laurent Laporte , "	87.41
Ovila Laporte , "	80.39
Zéphirin Brousseau , "	80.39
Alcide Boivin , "	83.66
René Alarie , "	168.28
René Cadieux , "	217.20
Aurèle Dauphin , "	298.06
Laurent Laporte , "	14.93
Joseph Brousseau , gravier	53.50
Fernando Machabée , camion et tracteur	305.95
Claude Maheu , camion	339.41
Germain Paiement , camion	471.30
André Paiement , "	756.65
Claude Laporte , chargeur et camion	940.50
Aimé Laporte , camion	464.00
" " "	138.00
Alfred Bélanger , "	95.50
Auguste Lauzon, gravier pour rues	66.50
Ministère de La Voirie, gravier concassé	1,173.92
Total \$5,978.60	

CONSIDERANT que l'industrie forestière est la principale industrie de la région susceptible de procurer des emplois à un plus grand nombre de personnes , soit pour la coupe, le sciage , le transport et la transformation du bois.

CONSIDERANT qu'il existe au village de Labelle une scierie moderne, propriété de Eméric Bergeron & Fils, et ce depuis de nombreuses années; que cette scierie est alimentée par le bois provenant des concessions forestières de la Canadian International Paper Company dans la région et que dans les limites du secteur qui était attribué à cette scierie la réserve de bois s'épuise rapidement .

IL EST RESOLU que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Terres & Forêts du Québec de bien vouloir autoriser les officier de son Ministère à garantir à La Cie Eméric Bergeron & Fils de Labelle, pour une période minimum de dix années la coupe d'une quantité de deux millions et demi de bois franc et bois mou afin de permettre aux propriétaires de cette industrie d'améliorer et de perfectionner la scierie et d'y ajouter les machineries et accessoires neuis permettant de sortir un produit fini du bois provenant de nos forêts et ainsi procurer un plus grand nombre d'emplois aux ouvriers de Labelle.

Etant donné que cette industrie procurait le gagne pain d'environ cinquante familles de Labelle et de la région, il est de première importance qu'elle continue ses opérations et même a ugmente sa production à Labelle.

*Adoptée*  
*Geo Rodard, Secrétaire Trésorier*

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



2-7-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE



A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi deux juillet mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, Maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, Emilien Maurice, Alfred Vézina, Charles Edouard Vallée et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois juin mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le lot numéro 17-120 (rue) soit vendu à monsieur Conrad Beauchesne de Labelle pour la somme de \$150.00; et que cette somme soit remise à La Fabrique de Labelle après avoir obtenu le consentement écrit de la dite Fabrique étant donné que cette rue avait été donné gratuitement à la Corporation par contrat.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente à cet effet pour et au nom de La Corporation.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 165 ordonnant la construction de conduites de distribution de l'aqueduc dans les rues suivantes; Boulevard Curé Labelle, 14-ième Avenue, St-Georges, 22-ième et raccor-dement de la 22-ième avec la 17-ième Avenue, soit adopté par le conseil, le dit règlement autorisant un emprunt par obligations pour une somme ne dépassant pas \$40,500.00 pour payer le coût des travaux et matériaux.

Adoptée

Il est résolu que l'assemblée publique des électeurs-proprétaires pour l'approbation ou la désapprobation du dit règlement soit fixée au vendredi dix-neuf juillet 1968 prochain à 7 heures du soir.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de même que au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire faire les travaux qui s'imposent pour l'amélioration du chemin conduisant du Village de Labelle au lac Caché dans le Parc Mont-Tremblant, et ce le plus tôt possible afin de faciliter l'ouverture de terrains de camping en bordure du Lac Caché.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à L'Honorable Léo Cadieux, député du comté de Labelle à Ottawa de bien vouloir accorder à cette municipalité une subvention pour l'élargissement de la rue St-Joseph par un mur de soutènement sur la rive de la Rivière Rouge, Et denous obtenir également une subvention pour la construction d'un barrage dans la rivière, au sud de Labelle dans le but d'y aménager un

lac artificiel. Adoptée



2-7-68

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC

Aurèle Dauphin, travaux d'aqueduc	\$52.00
André Paiement, " " pelle mécanique	120.00
René Cadieux " " " "	31.78
Ernest Rock " " " "	36.00
Jean-Guy Forest, transport Mdises	5.03
Municipalité du Villagede St-Jovite, nettoyageEg.	390.00
Maitre de Postes de Labelle, timbres postes	19.00
Aurèle Dauphin, téléphone pour juin 1968	4.49
Imprimerie de Papineauville, papeterie de bureau	25.00
Joseph Bélanger, nettoyage de draperies et habit P.	13.25
Maurice Bélisle, mdises ménage Hotel de Villa	1.99
Robert Bergogne, " " " " " "	5.90
Hotel Labelle, couchers indigents	6.48
Mme. Aurèle Dauphin, grand ménage à l'Hotel de Ville	49.50
Aurèle Dauphin, travaux de rues, égoûts et divers	142.20
Claude Laporte, charroyage de gravier lac Caribou	42.00
et charroyage de pierre 17e Ave.	
Georges Charette, dynamitage de pierre " "	46.30
Robert Nantel, service de police, mai et juin	229.00
Gartier Chemical Co. Ltd. matériaux ménage Hoetel V.	157.42
Comité des Loisirs, Balade subvention	300.00
Garage Machabée, gaz camion incendie et réparations	33.50
Le Flambeau, annonce supplément.	12.50
Donna Bélisle, bureau touristique juin 1968	40.00
Bastinn, Barrière et Associés, vérification 1967	286.20
Gilles Laporte, feu Bisson pompier volontaire	3.00
Robert Nantel, " Paquin, " " " "	3.00
Léon Leblanc, " " " " " "	3.00
Paul André Maillé " " " " " "	3.00
Ministère du Revenu, Rentes pour juin 1968 et avril	20.80
Corporation du Comté de Labelle (Taxe pour l'année 1968)	583.30
Adoptée	

DIVERS:

Il est résolu que la séance

soit levée.

*Georges Godard*  
*Le Sec. Trés.*

*Adoptée*

10-7-68

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Villagede Labelle tenue à l'Hotel de Ville de Labelle, le mercredi dix juillet mil-neuf-cent-soixante et huit pour procéder à la mise en nomination pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Emilien Maurice, au siège no. 3, Laurent Laporte, au siège no. 4 et Charles Edouard Vallée, au siège no. 5.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président déclare l'assemblée ouverte et après avoir donné lecture du procès verbal de l'assemblée de même que de l'avis de convocation, requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux, aux sièges numéros ; 3, 4 et 5.



10-7-68

Il est proposé par monsieur Robert Labelle, secondé par monsieur Camille Valiquette;

ADMIS

Que monsieur Emilien Maurice, vendeur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège numéro 3.

ADMIS

Que monsieur Laurent Laporte, entrepreneur de Labelle soit mis en nomination, comme conseiller municipal, au siège no. 4.

ADMIS

Et que monsieur Charles Edouard Vallée, monsieur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège no. 5.

Signé; Robert Labelle et Camille Valiquette.

ADMIS

Il est proposé par monsieur Elie Roberts, secondé par monsieur Jean-Paul Alarie que monsieur Jean-Claude Lavigne, servaur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège no. 4.

Signé; Elie Roberts et Jean Paul Alarie.

ADMIS

Il est proposé par monsieur Alexandre Lyras, secondé par monsieur André Labelle, que monsieur François Dufour, médecin de Labelle, soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège no. 3.

Signé ; Alexandre Lyras et André Labelle.

ADMIS

Il est proposé par monsieur André Labelle, secondé par monsieur Maurice Pominville, que monsieur Claude Suppère, entrepreneur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège numéro 5.

Signé; André Labelle et Maurice Pominville

ADMIS

Il est proposé par monsieur Alfred Bélisle, secondé par monsieur Elie Roberts, que monsieur Jean-Paul Alarie, garde chasse de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal, au siège no. 5.

Signé; Alfred Bélisle, et Elie Roberts

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux, au siège no. 3;

Messieurs Emilien Maurice et François Dufour

Au siège No. 4 ;

Messieurs Laurent Laporte et Jean-Claude Lavigne

Au siège No. 5 ;

Messieurs ; Jean Paul Alarie, Claude Suppère et Charles Edouard Vallée.



Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux, j'ordonne que la votation se fasse, lundi, le 15 juillet mil-neuf-cent-soixante et huit prochain, entre huit heures du matin et six heures du soir à l'hôtel de Ville de Labelle.

*Georges Godard*

Signé; Georges Godard, président  
D'élection.

À la suite de l'élection du 15 juillet les personnes suivantes ont été élues;

Au siège No. 3	Le Docteur François Dufour
Au siège No. 4	Monsieur Jean Claude Lavigne
Au siège No. 5	Monsieur Jean Paul Alarie

Je soussigné François Dufour, ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle, au siège no. 3, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*François Dufour*

Assermenté devant moi à Labelle, ce cinquième jour du mois de août mil-neuf-cent-soixante et huit.

*Geo Godard*

Secrétaire-trésorier

Je soussigné Jean Claude Lavigne, ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle, au siège no. 4 jure sur les Saints-Evangiles, que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge; et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Jean Claude Lavigne*

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de août mil-neuf-cent soixante et huit.

*Geo Godard*

Secrétaire-trésorier

Je soussigné Jean-Paul Alarie, ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle, au siège numéro 5, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Jean Paul Alarie*

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de août mil-neuf-cent-soixante et huit.

*Geo Godard*

secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

5-8-68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi cinq août mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, Maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, Dr. François Dufour, Jean-Paul Alarie, Jean-Claude Lavigne, Alfred Vézina et Camille Valiquette, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux juillet mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les débits de boissons ne soient pas fermés durant les deux journées que dure le référendum concernant la construction de lignes de distribution au service de l'aqueduc sur le règlement d'emprunt numéro 165, soit les 14 et 15 août 1968 prochain.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir faire poser deux nouvelles lampes de rues sur la 17-ième Avenue, soit une de 100 watts au bout de la ligne en face de la demeure de monsieur Conrad Beauchesne et une autre de 250 Watts, à vapeur de mercure en face de la demeure de monsieur Gérald Bélanger, mais du coté opposé de la rue dans l'intersection de cette rue avec celle qui va croiser la 23-ième; il faudra y installer un nouveau poteau à cet endroit.

Adoptée

Il est rsésolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir payer à La Corporation Municipale du Village de Labelle la somme de \$48.38 sur le projet no. 77 montant payé en trop sur le salaire des employés aux dits travaux en décembre 1967.

Adoptée

Il est résolu que le secrétaire -trésorier soit autorisé à demander une entrevue à l'Honorable Fernand Lafontaine, ministre de La Voirie et que les membres du conseil qui seront disponibles soient autorisés à rencontrer monsieur Lafontaine, député du comté afin d'étudier avec lui divers projets concernant la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

<u>AQUEDUC</u>	
Vital Auger, travaux	\$7.50
Aurèle Dauphin "	62.50
Rosaire Charette, pelle mécanique	64.00
<u>DIVERS:</u>	
Nettoyeur Labelle Enr. pantalon Robert Nantel	1.50
Madeleine Alarie, employée au bureau touristique	229.00
La Cie de Téléphone Bell du Canada, tel. juillet	26.31
Mme. Emile Labelle, greffier votation, élection	12.00
Mme. Jean Marc Pilon " " "	12.00





5-8-68

Alcide Boivin, vice-président d'élection	\$15.00
Georges Godard, " " "	15.00
Napoléon Dubé, évaluateur	15.00
Francis Nantel " "	15.00
Louis M. Orban " "	15.00
" " automobile, évaluation	10.00
Aurèle Dauphin, téléphone	4.49
" " 2 clefs à tuyaux (piep-wrench) 3 pieds	30.00
Imprimerie Léonard, bulletins de votes	45.97
Gilberts Charette, pour aviser les abonnés de l'aqueduc	2.50
Robert Charette	2.50
Gilles Charette	2.50
Claude Labelle	2.50
Hubert Nantel	2.50
Adélard Tremblay, voyage au lac Clair	3.00
Jean St-Cyr, travaux aqueduc bull dowzer	8.00
Roland Bélisle, voyage taxi	4.50
Garage J. R. Nantel, gaz	3.40
Maurice Bélisle, factures mdises	2.54
René Cadieux, travaux de rue, <del>gravillages</del> et municipaux	75.00
Aurèle Dauphin, travaux municipaux et rues	94.50
Côme Godard, prime suplémentaire, voiture police	115.00
Nettoyeur Labelle, police	.75
Claude Laporte, loyer de loader et camion, 17e Avenue	21.00
Alexandre Lyras, peinture aluminium	5.14
Côme Godard, renouvellement assurance camion	71.00
Robert Nantel, service de la police pour juillet 1968	120.00
André Faïement, réparations de rues avec camion	43.50
Garage Machabée, soudures	3.50
Formules Municipales Limitées, sacs d'élection	11.17
Les Produits Ciment de l'Annonziation, tuyau égouts	23.72
Jean-Guy Forest, transport matériaux	7.00
Robert Charette, distribution de circulaire référendum	3.00
Gilles Charette,	3.00
Claude Labelle	2.00
Ministre du Revenu, rentes ppur juillet 1968	14.80

Adopté e

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Alcide Boivin*  
*Geo Godard*  
*Secrétaire Trésorier*



A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi trois septembre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Jean-Paul Alarie, François Dufour, Robert Labelle, Jean-Claude Lavigne, Camille Valiquette et Alfred Vézina, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire;

Il est résolu que monsieur Aurèle Dauphin soit avisé de faire poser du gravier sur la 17ième Avenue vis à vis les entrées de cour de messieurs Elie Dicaire et Gérard Giguère, si il juge nécessaire d'en poser.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste énergiquement contre la décision du gouvernement Fédéral d'abandonner le programme de travaux d'hiver cette année et prie instamment le député du comté, l'honorable Léo Cadieux de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement d'Ottawa afin qu'il revienne sur sa décision.

Il est inconcevable que l'on abandonne ces travaux durant la saison morte alors qu'un grand nombre de travailleurs saisonniers seront sans travail et la plupart n'aurons même pas accumulé suffisamment de contributions pour se qualifier à recevoir les prestations d'assurance chômage.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Municipalité de La Macaza de bien vouloir, lors de la prochaine assemblée, adopter une résolution demandant au Ministère de La Voirie une subvention pour la reconstruction du chemin conduisant du Village de Labelle vers les lacs, Mitchell, Clair et C. aché dans les limites de votre municipalité.

Le conseil de cette municipalité de même que celui du Canton de Joly adopteront chacun une résolution dans le même sens, tout comme ils le font d'ailleurs à chaque année, et ce dans le but de décider le Ministère du Tourisme à aménager un terrain de camping près du lac Caché.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Daigle & Frère Mfr. Company, matériaux aqueduc	\$164.16
Commission des Accidents du Travail, Resp. Patronale	225.00
Ministère de La Santé, acompte sur dette Ass. Publ.	600.00
Ministère de La Famille, " " "	500.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe 1968	583.30
Carbonum Canada Ltée, papeterie de bureau	29.54
Madeleine Alarie, bureau touristique au 3 septembre	110.00
Aurèle Dauphin, téléphone	4.49
" " travaux municipaux	74.00
Claude Boivin, travaux égouts	5.25
Godefroi Lamarche, " "	12.75
André Martel, " "	6.00



3-9-68

Formules Légales Provinciales, papeterie rôle d'évaluation	\$43.69
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations	3.00
Roger Bisson, réparations de rues	40.00
Canadian Pacific Railway Company, loyer de traverse C.P.R.	5.00
Ministre des finances, rentes pour août 1968	
Robert Nantel, service de la police	127.50
The Bell Téléphone Company of Canada Ltée août	42.94
Alcide Boivin, président du bureau de votation Règl. 195	30.00
Georges Godard, secrétaire " " " " "	30.00
Maurice Esso Service, gaz pour camion incendie	6.86
Hotel Labelle, Assistance Publique	6.48
Robert Nantel, pompier volontaire feu Roland Desjardins	5.00
Gilles Machabée, " " " " "	5.00
Marcel Machabée " " " " "	5.00 (3762)

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Alcide Boivin*  
*Sec. Trés.*  
Adoptée  
*swain*

7-10-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi sept octobre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Robert Labelle, François Dufour, Jean-Claude Lavigne, Jean-Paul Alarie et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du trois septembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$60.00 soit versée au Conseil Economique du Comté de Labelle comme contribution de cette municipalité à cet organisme pour l'année 1968-69.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil achète de la maison Pierre Thibault Limitée une crépine portant le numéro 343 pour être adaptée au boyau de succion de la pompe portative utilisée pour la protection contre l'incendie afin d'éviter que le sable ou la boue pénètre dans la pompe en opération. Le prix est de \$63.75.

Adoptée



Il est résolu acceptera de signer un acte de vente avec messieurs; Jean Lauzon, Maurice Godard et Charles Brassard pour l'ouverture d'une rue publique sur le lot numéro 236 du cadastre du Village de Labelle à compter de la route no. 11 sur une largeur de 66 pieds à la condition que les intéressés se chargent de l'aménagement de cette rue c'est à dire drainage convenable et forme de la rue, le conseil devant faire le gravelage .

Adoptée

Il est résolu que des canaux d'égoûts soient construits sur la 22-ième Avenue à compter de chez monsieur André Paiement jusque au raccordement avec l'égoût déjà construit sur la même rue, soit une distance de 400 pieds environ, et ce avec du tuyau de 9 pouces en béton et l'installation de deux puisards. Ces travaux sont compris dans le règlement 164 et sont chargés aux contribuables ayant front sur cette rue ; à raison de \$50.00 par lot de 50' X 100' .

Adoptée

Il est résolu que les changements suivants soient apportés au tarif des honoraires pour les pompiers volontaires de cette municipalité;

Lors d'une sortie pour incendie \$5.00 la première heure au lieu de \$3.00 et \$2.00 par heure aditionelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir aménager à Labelle un bureau pour l'utilité des biologistes, des gardes-chasse et gardes-pêche qui desservirait la partie Sud du comté de Labelle de même que la partie Nord des comtés de Terrebonne et de Papineau; étant donné qu'il y a déjà ~~à Labelle~~ un poste pour l'enregistrement du chevreuil il nous semble que Labelle serait l'endroit tout désigné pour l'établissement d'un bureau régional.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts de bien vouloir ouvrir un bureau à Labelle pour l'information des personnes qui désirent obtenir un terrain de villégiature pour la coupe du bois, la protection des forêts, le reboisement et tout ce qui concerne l'industrie forestière qui est devenue la principale industrie de la région.

A doptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que dressé par les estimateurs pour L'année 1968 soit accepté et homologué après y avoir instrit les amendements suivants;

Lot P-77 Hubert Nantel réduire à \$14,000.00 l'évaluation de la bâtisse eu du terrain en considérant le prix de la vente.

Lot P-159 Jean -Paul Alarie diminuer de \$200.00 l'évaluation de la maison autrefois de monsieur Philippe Pelletier parce que l'on avait évalué un plein solage et une cave alors qu'il n'y a qu'un demi solage.



7-10-68

Lot P-88,89,90 rayer le nom de Hubert et entrer Jacques Fugère comme propriétaire.

Lot Ptiede 4 Rayer André Quenneville et entrer Sacony Holdings Corporation comme propriétaire

Lot Ptie de 4 rayer l'évaluation de la bâtisse dgmolie, soit \$1,000.00 au nom de Wellie Pépin.

Lot Ptie de 4 ; rayer Gérard et entrer Jean-Claude Papineau comme propriétaire.

Ptie de 16-72 entrée au nom de Roland Bélisle et estimée à \$ 200.00 pour partie achetée du Dr . François Dufour.

Lot No. 30 rayer Pamphile Fillion et entrer Jacques Duclos comme propriétaire.

Lot P-80, P-81 et P-256 rayer Jean-Guy Allard et entrer Jean-Marx Lacaille comme propriétaire.

Lot P-60 rayer Maurice Brun et entrer Robert Bergogne comme propriétaire.

Lot Ptie de 14 , rayer Arthur Gauthier et entrer madame Ghislaine Gauthier comme propriétaire.

Lot Ptie de 4 rayer Gilles Nantel et entrer Jacques Benoit comme propriétaire.

Lot Ptiede 242 rayer Médéric Amédée Nantel et entrer Francisco Collichia comme propriétaire et rayer mme. Médéric.

Lots ; 45, 56, 57,58 et 59 rayer Laurent Laporte et entrer Emile Gagnon comme propriétaire.

Ajouter les lots suivants acquis de La Fabrique de Labelle depuis la confection du rôle d'évaluation;

Lot 17-120	Conrad Beauchesme	Evaluation du terrain	\$200.00
Lots 17-107, 17-108 et 17-109	Georges Godard	" "	600.00
" 17-38 et 17-39	Fernando Machabée	" "	400.00
" 17-40, 17-41, 17-42 et 17-43	Micheline Grenier Allard,	-----	800.00
" 17-60, 17-61, 1762 et 17-63	Marcel Machabée		800.00
" 17-140	Gérald Bélanger		200.00
" 17-141 et 17-142	Yvon Cormier		400.00
" 17-36 et 1737	Robert Bruneau		400.00
" 17-95, 17-96, 17-97, 17-98, 17-99, 17-102, 17-103 et 17-106,	Jean Guy Allard	-----	1,600.00

Adoptée

Il est resolu que monsieur Jacques Allard, Comptable agréé de Montréal soit engagé comme vérificateur des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1968 moyennant honoraires de \$275.00 pour ce travail.

A doptée





7-10-68

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Aurèle Dauphin, travaux d'égoûts	\$49.00
René Alarie "	35.60
Garage J. R. Nantel " gaz camion <del>xxx</del>	3.27
" Ernest Bélanger "	7.00
Gustave Paradis, travaux de forges Egoûts	17.00
Jean-Jacques Quimet " Egoûts, rue St-Joseph	67.80
André Martel " " " "	36.00
Félix Martel " " " "	46.60
Les Produits Ciment L'Annonciation " "	493.29
Maurice Bélisle, ciment " " "	5.84
Yvon Charette " " " "	55.10
Jean Alarie " " " "	27.96
Maranda Inc. mdises police " " "	15.12
Georges Paradis " " " "	59.00
Bell Téléphone Co. septembre 1968 " "	33.14
" " " bureau touristique	38.87
Robert Nantel, feu L. Valiquette	3.00
Gilles Machabée " " "	3.00
Guy Bellefleur " " "	3.00
Le Flambeau, annonce fête du travail	6.50
A urèle Dauphin, téléphone	4.49
" " travaux municipaux,	32.65
Rosario Dauphin, entretien de rues	31.15
Garage Machabée, gaz camion incendie	3.25
Gustave Paradis, travaux de forges	1.75
Les Editions de La Place Inc. Code municipal (8)	24.00 Ch.3803

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Alcide Boivin*  
*Secrétaire Trésorier*

P ROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

4-11-68

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi quatre novembre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Jean-Paul Alarie, François Dufour, Robert Labelle, Jean-Claude Lavigne, Alfred Vézina et Camille Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept octobre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées;

Adoptée



4-11-68

Il est résolu que les propriétaires qui ont l'intention de fendre des terrains pour la construction de ns les limites de cette municipalité devront à l'avenir faire préparer par un arpenteur-géomètre un plan montrant les subdivisions et les rues à défaut de quoi la municipalité ne construira pas et n'entretiendra pas de rues ou de chemins d'accès à ces terrains et de plus les services d'aqueduc et d'égoûts ne seront pas raccordés par la corporation aux terrains à bâtir tant et aussi longtemps que le dit plan n'aura pas été soumis au conseil municipal et approuvé par le dit conseil.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour le pavage de rues dans la municipalité pour un montant total de \$10,000.00 suivant octroi accordé par le Ministère de La Voirie soit accordé à la Cie Gatineau Alsphate pour les prix mentionnés dans la soumission préparée par cette Compagnie et que le maire avec le secrétaire soient autorisés à signer un contrat à cet effet pour et au nom de la Corporation.

Si toutefois un autre entrepreneur peut exécuter le travail avant la dite Compagnie, vu la saison avancée, monsieur le maire et le secrétaire sont par la présente autorisés à signer un contrat pour le même montant avec cet entrepreneur, soit par la Cie d'Alsphate du Nord, Desjardins, Alsphate ou autres.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au bureau National de Placement à Ste-Agathe des Monts de bien vouloir déléguer un représentant à Labelle une journée ou une demi-journées par semaine pour rencontrer les personnes de Labelle et de la région immédiate qui sont à la recherche d'un emploi ou qui désirent obtenir des renseignements sur les programmes de formation professionnelle des adultes et des cours qui leur sont offert, par le Ministère du Travail.

La Corporation offre un local gratuitement pour y tenir ce bureau à l'Hotel de Ville de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Pierre Lacasse, hotellier de Labelle soit avisé de bien vouloir faire tenir son chien attaché continuellement à défaut de quoi l'inspecteur municipal sera autorisé à abattre cet animal sans autre avis étant donné que le conseil a reçu de nombreuses plaintes à l'effet que cet animal est dangereux principalement pour les enfants.

Adoptée

Il est résolu que messieurs Pierre Lacasse et Bruno Valiquette soient avisés de bien vouloir enlever les déchets qui ont été déposés sur le lot no. 126 du cadastre à l'arrière de leur propriété en bordure de la rivière Rouge, soit un escalier, une laveuse et autres articles, et ce dans le plus court délai possible.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'hydro-Québec de bien vouloir faire poser une lampe de 100 watts au bout de la ligne sur la 6-ème Avenue sur un poteau près de la demeure de monsieur Pierre Dumontier sur la rue condamnée à la maison de monsieur Arthur Trépanier.

Et de remplacer la lampe de 100 watts sur la 20-ème Avenue près de la bâtisse des loisirs par une lampe de 250 Watts à vapeur de mercure.

Adoptée

4-11-68



Il est résolu que la rue conduisant à maison de monsieur Arthur Trépanier sur La 6-ième Avenue soit ouverte à la circulation automobile durant l'hiver prochain étant donné qu'il y a maintenant une famille résidente dans cette maison.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir aviser cette corporation des montants qui seraient octroyés, s'il y a lieu, à la suite de travaux de reconstruction de diverses lignes d'aqueduc sur certaines rues de la municipalité dans le cadre du programme de travaux d'hiver 1968-69 ces travaux devant être exécutés entre les mois de septembre et décembre 1969 prochain, et ce suivant les plans et devis préparés par monsieur Patrick Ryan, ingénieur.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire préparer durant l'hiver prochain les plans et devis pour la reconstruction du chemin conduisant du Village de Labelle au lac ~~Mac~~ <sup>MACAZA</sup> en vue d'aménagement de terrains de camping en bordure de ce lac.

Adoptée

Il est résolu qu'une quantité de 2 tonnes de sel soit achetée pour l'entretien d'hiver des rues, principalement les côtes où il y a du pavage.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir faire ensemençer les lacs : Clair, Caribou, Vert, Baptiste et La Perle le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir nommer un autre garde-chasse à Labelle afin d'aider à la protection de la faune dans la partie sud du comté.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Daigle & Frères, matériaux auquduc	20.15
Ministère des Postes, timbres postes	24.00
Bell Téléphone, octobre	25.39
Pierre Thibault, matériaux incendie	40.57
Canadian Pacific, loyer de traverse	5.00
Eugène Cédilotte, broche piquante	7.50
Maitre de postes, enrégistrement	9.50
André Martel, travaux égouts	116.56
Hotel Labelle, coucher indigent	3.24
Côme Godard, prime Assurance garantie	213.00
Desjardins Alsphate, réparation de rues	50.00
Maurice Bélisier, matériaux égouts	7.46
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau égouts	541.34
Garage J. R. Nantel, gaz et huile camion	5.49
Léon Cédilotte, " " "	4.05
Gustave Paradis, travaux de forges	3.75
René Alarie, travaux de rues	18.00
Aurèle Plouffe, " " "	6.00



4-11-68

Ayrèle Dauphin, travaux municipaux et téléphone	\$200.55
Robert Nantel, honoraires de police	74.00
Gestejner, encre stencil	4.05
Jean-Guy Forest, transport de tuyau	7.00
Laurentide Minéral Products, paiement sur lot 16-6	100.00
Imprimerie Léonard, compte de taxes	45.97
Bernand Vaillancourt, travaux égouts	84.05 No. 3852

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Ced Godard*  
*Secrétaire Trésorier*

2-12-68

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi deux décembre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Jean-Paul Alarie, François Dufour, Jean-Claude Lavigne, Robert Labelle, Camille Valiquette et Alfred Vézina formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre novembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$2500 soit votée pour aider la Comité des Loisirs à l'achat de marchandises nécessaires à l'organisation et au dépouillement d'un arbre de Noël pour les enfants de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés ci-après énumérées soient mise en vente par le Conseil du Comté de Labelle lors de la prochaine vente, à moins qu'un règlement de ces taxes et des frais occasionnés ne soit fait avant le 30 décembre 1968 prochain;

Lucien Alarie lot 207	Taxes 1967 et 1968	\$142.47
Léandre Brassard, lot 16-22, 16-23 et 16-24 (1967-68)		116.59
Laurentide Minéral Products, lots 16-1 à 16-5	" "	512.35
Madame Wilfrid Bellefleur, lot P-175		81.44

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de La Pêche de bien vouloir conserver à l'usage du public et à perpétuité, la plage de sable en bordure du grand Lac Caché, et ce pour les résidents de Labelle et



2-12-68

de la région immédiate et principalement pour l'aménagement d'un terrain de camping dans cette région.

Et que des officiers du Ministère soient délégués pour venir étudier sur place de concert avec les autorités de la municipalité de l'organisation d'un site de camping dans le parc de la Montagne Tremblante dans la région des lacs Saché et Groche afin que Labelle et la région puisse bénéficier de cet aménagement situé à environ dix milles du Village.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au bureau d'ingénieurs Beaudry & Fournier de Montréal, de bien vouloir déléguer quelqu'un à Labelle pour vérifier le système de pompage et faire rapport au conseil.

Adoptée

Il est résolu que messieurs; Jean-Paul Alarie et Robert Labelle, tous deux conseillers municipaux soient délégués de cette municipalité auprès du Conseil Economique du comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires de terrains dans les limites de cette municipalité qui désirent vendre ces terrains par parties devront, au préalable, à l'avenir faire un plan de subdivision de ces terrains indiquant les lots et les rues portant un numéro distinct pour chacun, le dit plan devra être préparé par un arpenteur géomètre et être enregistré au Service du Cadastre à Québec; et que avis soit donné aux propriétaires à cette effet.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire installer deux nouvelles lampes à vapeur de mercure à l'exérimité Nord du terre-plein sur la route 11 dans le Village de Labelle, afin de prévenir les accidents a u feu clignotant de circulation à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme, de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir autoriser le paiement d'une subvention à cette municipalité pour le maintien d'un bureau d'information touristique dans le Village de Labelle en bordure de la route 11, lequel est en opération depuis deux ans durant la saison d'été et doit l'être l'été prochain (1969).

Adoptée

Il est résolu que les montants ci-après énumérés soient rayés du rôle de perception à cause de certains changements à la suite de l'imposition de taxes;

Roland Bélisle, taxe de commerce bowling 1968 \$15.00 payée par Lucien Béliàle pour le mêm commerce.  
Gérard Labelle, service de vidanges restaurant discontinué .3.<sup>00</sup>  
Maurice Bélisle, taxe de commerce pour antenne communautaire discontinué en 1967 \$10.00  
Aramand Paiement, service de vidange chargé à deux maisons alors qu'il n'en habitait qu'une seule \$6.00  
Madame Emile Gagnon, vidanges chargés comme locataire et comme propriétaire. 4.50

Adoptée





Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministre des Finances, enrégistrement de deux camions et remorque	\$15.60
Bell. Téléphone, octobre 1968	28.25
Albert Amadei, travaux couture	1.00
A. Chalifoux Ltée fournitures pour aqueduc	7.55
Garage J. R. Nantel, gaz et camion	3.40
Gustave Paradis, travaux de forges	1.50
Aurèle Dauphin, travaux égouts 23 ième égouts et loisirs	176.61
René Alarie, " " " " " " " "	133.01
André Martel, " " " " " " " "	132.88
Gilles Martel, " " " " " " " "	33.00
Ministère du Revenu, rentes pour septembre et octobre 1968	24.06
Robert St-Cyr, réparations de camion	75.16
Fernand Clément, tracteur au dépotoir et 23- ième Avenue	97.50
Rosaire Charette, loyer de pelle mécanique 22-ième et loisirs	592.00
Maurice Bélisle, mdises, tapia, tuyau etc.	20.02
Les Produits ciment de l'Annonciation, tyau égouts 23e et loisirs	884.26
Éméric Bergeron, huile à chauffage hotel de ville, soudure etc.	181.33
Maurice McNabb, avec garette pour égout 22-ième Avenue	13.50
Forest Transport, transport de sel pour chemins	35.50
Claude Laporte, loyer de loader pour 23-ième Avenue	52.50
Aurèle Dauphin, travaux Municipaux, entretien rues, trottoirs etc.	102.23
René Alarie, " " " " " " " "	77.10
Aurèle Dauphin, téléphone, novembre 1968	4.49
André Martel, travaux municipaux, égouts et aqueduc 23-ième	68.26
Ernest Rock, " " " " " " " "	62.37
Bernard Vaillancourt, " " " " " " " "	1.50
Maurice Lacasse, loyer de pelle mécanique et chauffeur	294.00
Maurice Bélisle, matériaux égouts 23-ième	8.86
Canadaian Salt, sel pour rues 190 sacs dont 40 sacs municipalité	284.72
Baigle et Frères Mfr. Limitée, pièce pour fiche égouts	8.64
Yves Jubinville, réparation de fournaise garage	4.50
Aimé Laporte, huile à chauffage	127.39
René Alarie, peltage de trottoirs	19.10
Quincaillerie Mont-Laurier, balais pour Hotel de Ville	10.70
Garage J. R. Nantel, gaz et huile camion	3.60
Le prêt d'Honneur Société St-Jean-Bptiste, contribution	25.00
Conseil Economique, contribution année 1968	60.00
Ministère du Revenu, rentes pour novembre 1968	20.54
Laurin Express, transport tuyau aqueduc	4.50
Yvan Monette, remorquage automobile	8.00
Joseph Bélanger, " " " " " " " "	6.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges J. Gauthier*  
Secrétaire Trésorier

A doptée  
*Georges J. Gauthier*